

000002390x  
N° MIN/DGVDI

Yaoundé, le **12 MARS 2021**

## COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

Le Ministre des Finances porte à la connaissance du public qu'en vue d'accompagner les contribuables dans le contexte de la crise sanitaire persistante et de la dématérialisation des procédures fiscales, la date butoir pour la déclaration et le paiement des soldes d'impôts au titre de l'exercice 2020 est modifiée ainsi qu'il suit :

- contribuables relevant de la Direction des Grandes Entreprises, **le 31 mars au lieu du 15 mars 2021 ;**
- contribuables relevant des Centres des Impôts des Moyens Entreprises et autres Centres Spécialisés des Impôts, **le 15 avril au lieu du 15 mars 2021 ;**
- contribuables relevant des Centres Divisionnaires des Impôts, **le 30 avril au lieu de 15 mars 2021.**

En outre, des séminaires de formation à l'utilisation des téléprocédures seront organisés au profit desdits contribuables suivant un calendrier disponible auprès des services fiscaux.

Par ailleurs les formats de Déclaration Statistiques et Fiscales (DSF) et le guide d'utilisation y afférent sont téléchargeables sur le site web de la Direction Générale des Impôts à l'adresse [www.impots.cm](http://www.impots.cm).

Le Ministre des Finances compte sur la collaboration et le civisme de tous.



**Louis Paul MOTAZE**